



**NOTE DE LA SECTION CAMBODGIENNE
DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE
sur le litige du Temple de Préah Vihear depuis la Session de Luang Prabang
jusqu'à celle de Paris.**

La Section cambodgienne de l'APF remercie la Commission politique d'avoir soulevé dans son rapport au point C- 8 concernant le Cambodge, à propos du Temple de Préah Vihear et saisit cette occasion pour donner un bref aperçu sur les causes et les suites de cette affaire depuis la Session de Luang Prabang jusqu'à celle de Paris.

En effet le Gouvernement thaïlandais ne cesse de gêner l'UNESCO en protestant illégalement à chaque Conférence Générale annuelle contre l'inscription du Temple de Preah Vihear sur la liste du patrimoine mondial. Sur la base de l'arrêt de la CIJ de 1962 qui reconnaît la pleine souveraineté du Cambodge sur la région du Temple, l'UNESCO l'a admis sur la liste, lors de sa Session de Québec le 07 juillet 2008 ; la Thaïlande a envoyé le 15 juillet 2008 ses troupes sur le lieu du site.

Trois mois après Luang Preah Bang, la situation évolue de façon inquiétante, car :

- Le Gouvernement thaïlandais multiplie des provocations en continuant à violer l'intégrité territoriale du Cambodge qui n'aspire qu'à vivre en paix;
- Il ne cesse de créer des difficultés, gênant l'UNESCO dans son travail sur place en tant qu'organisme protecteur du site, en exigeant que son personnel en territoire cambodgien, demande des visas thaïlandais, pourtant sous le drapeau cambodgien et sous la bannière de l'UNESCO ;
- A la dernière Session de Séville de l'UNESCO, la Thaïlande a demandé d'examiner sa proposition de réinscription conjointe du Temple de Preah Vihear.
- Il refuse de dédommager, les populations cambodgiennes vivant en bas du site et victimes des tirs des soldats thaïs lors de l'attaque du trois avril 2009.
- Il refuse toujours de retirer ses troupes du site, tout en les renforçant encore davantage.

En ce faisant, la Thaïlande a foulé au pied les droits internationaux. Elle viole notamment la Charte de l'ONU, l'arrêt de la Cour Internationale de Justice et les Conventions de Paris et de la Haye sur la protection du patrimoine culturel mondial.

Tout cela montre clairement que la Thaïlande a une visée expansionniste à l'encontre de notre site culturel, pourtant bien garantie par de solides instruments juridiques internationaux.

Face à cela, le Gouvernement cambodgien fait preuve de beaucoup de retenue et s'en tient toujours aux principes d'une solution pacifique de conflit conformément à la charte de l'ONU et à celle de l'ANASE.

Vu le cours actuel des événements, nous nous permettons de demander à l'APF de diffuser cette Note à l'attention de toutes les sections de l'APF et d'user de son influence pour mettre fin le plus vite possible à ce litige pour la cause de la paix dans la région et dans le monde.